

| | | | | |
|---|--|-------------------------|---|----------------------|
|  | CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-116 R1 | Diffusion : A | Date d'émission : 17 août 2005 | Page : 1/2 |
| Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC | Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. | | <i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i> | |
| | Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation. | | | |
| Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet | Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2005-116 édition originale | | | |
| Responsable de la navigabilité du matériel : EUROCOPTER | Type(s) de matériel(s) : Hélicoptères AS 332 C, C1, L, L1, AS 332 L2 et EC 225 LP | | | |
| Certificat(s) de type n° 56, EASA.R.002 Fiche(s) de données n° 127, EASA.R.002 | | | | |
| Chapitre ATA : 53 | Objet : Fuselage - Gouttière de carénage de la boîte de transmission intermédiaire (BTI) | | | |

1. APPLICABILITE :

Hélicoptères :

- AS 332 C, C1, L, L1 et AS 332 L2, ayant reçu l'application de la modification MOD 0725356 (installation d'une gouttière sur le carénage de BTI),
- EC 225 LP.

Nota 1 : La modification 0725356 a pu être appliquée en neuf sur les appareils ou en rattrapage au travers du Service Bulletin 53.01.10 R0 ou R1 pour les AS 332 toutes versions.

Nota 2 : La MOD 0725356 est incorporée dans la définition de base de l'EC 225.

Nota 3 : Les AS 332 toutes versions ayant reçu l'application du Télex Alert (TA) EUROCOPTER AS 332 n° 53.01.47 à la révision 0 ne sont pas concernés par la présente Révision 1 de cette consigne de navigabilité (CN).

2. RAISONS :

Cette CN fait suite à la découverte, au cours d'une opération de maintenance programmée, d'une interférence entre la cornière du carénage de BTI et l'arbre de transmission oblique arrière.

Cette interférence est à l'origine d'une usure qui, à terme, peut conduire à la rupture de l'arbre de transmission et à la perte de l'entraînement du rotor arrière.

{...}

La Révision 1 de la présente CN a pour but la prise en compte de la Révision 1 des TA EUROCOPTER AS 332 et EC 225 cités en référence, précisant que la MOD 0725356 est incorporée dans la définition de base de l'EC 225.

**3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :**

Les mesures suivantes sont applicables une fois et rendues impératives à compter de la date d'entrée en vigueur de l'édition originale de la présente CN :

3.1. Au plus tard à la visite après le dernier vol de la journée, s'assurer :

- Visuellement, de l'absence d'interférence entre la gouttière du carénage de BTI et l'arbre de transmission oblique,
- Sensitivement, de l'absence d'ébranlement des rivets de fixation de la gouttière sur le carénage de BTI,

suivant les directives du § 2.B. du TA AS 332 ou EC 225 cité en référence correspondant à la version appareil.

3.2. Si présence d'interférence :

Déposer et remplacer l'arbre de transmission oblique avant la reprise des vols.

3.3. Si présence d'ébranlement de rivets avec absence d'interférence :

- remplacer les rivets ébranlés avant la reprise des vols suivant les directives du § 2.B. du TA cité en référence correspondant à la version appareil.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Télex Alert EUROCOPTER AS 332 n° 53.01.47 R1
Télex Alert EUROCOPTER EC 225 n° 53A001 R1
(Toute révision ultérieure approuvée de ces TA est acceptable).

5. DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : Dès réception de la CN urgente émise le 30 juin 2005
Révision 1 : Dès réception à compter du 17 août 2005.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

EUROCOPTER (STXI) - Aéroport de Marseille Provence 13725 Marignane Cedex – France
Tél. : 33 (0) 4 42 85 97 97 - Fax : 33 (0) 4 42 85 99 66
e.mail : Directive.technical-support@eurocopter.com

7. APPROBATION :

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-6143 du 09 août 2005.